

INFORMATION

Association
du personnel
CERN

Staff
Association
CERN

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

Les informations paraissant sous cette rubrique sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

The information presented under this heading is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

11 août 1995

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DU PERSONNEL, LE 8 AOÛT 1995

La séance a débuté à 14h 30, sous la présidence de Marcel Aymon.

Activités du Comité exécutif

Calendrier des réunions importantes à venir

9 août, réunion du Comité de concertation permanent (CCP), pour discuter de documents destinés au Forum tripartite TREF, portant sur la révision des Statut et Règlement du personnel (S&R), l'examen quinquennal des rémunérations (titulaires et boursiers), l'assurance maladie,

25 août, mini-assises de l'Association pour discuter l'étude actuarielle triennale de la Caisse de pensions,

29 et 30 août, réunion de TREF,

5 septembre, réunion du CCP,

6 septembre, réunion du Conseil d'Administration de la Caisse de pensions pour discuter, entre autres, de ses propres commentaires sur l'étude actuarielle de la Caisse de pensions et de ses conséquences.

Révision des Statut et Règlement du personnel

La révision avance de façon raisonnable. Notons une proposition relative à la fixation des prestations en matière de protection sociale: sur l'initiative de l'Association, conformément à la position énoncée dans le

PROTON 95, c'est le Directeur général qui aurait l'initiative des propositions relatives au niveau des prestations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, au moins pour les pensions.

Il est également proposé de mentionner dans les S&R le droit des pensionnés à rester assurés au régime de protection du CERN contre les conséquences économiques des maladies et des accidents.

Le Forum TREF procédera à une deuxième lecture des textes déjà examinés et à une première lecture de textes relatifs aux congés, impôts, protection sociale et délais de prescription.

En réponse à une question sur la signification de la possibilité de "*licenciements pour performances non satisfaisantes*" [remplaçant les "*licenciements pour d'autres raisons spécifiées, liées à l'exercice des fonctions*"], le Conseil du personnel a pris note que l'Administration prévoit de publier en temps utile un texte expliquant les principales modifications apportées aux S&R.

Examen quinquennal des traitements du personnel titulaire

La collecte des données aux fins de comparaison avec d'autres employeurs est bien avancée et fait l'objet d'un document pour TREF. Le Comité exécutif estime cependant qu'un certain nombre de vérifications devraient encore être faites. Il demande aussi que des précisions soient données sur la méthode employée pour la

comparaison avec l'industrie de haute technologie. Le Conseil du personnel tiendra prochainement une réunion spéciale après la réunion de TREF pour examiner les résultats.

Examen de la rémunération des boursiers

L'Administration a rapidement collecté des données pour comparaison avec l'ESA, l'EMBL, l'ESO, DESY, l'Union européenne et l'Université de Genève. Le Comité exécutif estime que de nombreuses vérifications doivent être faites avant l'envoi du document pour TREF.

Assurance maladie

Rappelons que les membres du personnel cotisent 35% de la cotisation totale — sur la base de leur salaire — et l'Organisation complète les 65% restant. Les pensionnés qui restent assurés à l'AUSTRIA cotisent au même taux que le personnel actif — sur la base de la pension maximale correspondant à 35 annuités — mais l'Organisation ne cotise pas directement pour eux. Dès 1991, le CCP a émis la recommandation unanime que l'Organisation complète aussi les 65% manquant pour les pensionnés, mais sans résultat. Cette recommandation a été reprise en 1995 et des discussions ont lieu avec la Direction pour qu'elle soit enfin suivie d'effet.

Le Conseil du personnel **a voté à l'unanimité** pour demander que l'Organisation prenne en charge cette cotisation dès l'année prochaine, auquel cas il pourra examiner différents moyens de réduire les coûts.

Par ailleurs, il a discuté de l'opportunité de séparer complètement l'assurance contre les risques professionnels du reste de l'assurance maladie, en particulier si l'Organisation veut réduire sa contribution à ce titre, qui est actuellement de 0,5% des salaires de base.

Adaptation annuelle des allocations pour les stagiaires et étudiants

Les stagiaires et étudiants reçoivent une allocation de subsistance égale à l'allocation de subsistance pour Genève, reprise des barèmes des Nations Unies et adaptée annuellement comme elle. La Direction a proposé de modifier la procédure d'adaptation annuelle en laissant cette adaptation à la discrétion du Directeur général et a demandé la position de l'Association. Sur proposition du Comité exécutif, le Conseil du personnel **a voté à l'unanimité** pour demander que l'adaptation soit faite soit comme celle des salaires soit comme celle des allocations de subsistance, mais non pas laissée à la discrétion du Directeur général.

Modifications des Statuts de l'Association

Sur proposition du Comité exécutif, le Conseil du personnel **a approuvé** un article spécifiant le quorum nécessaire aux votes du Conseil du personnel (à l'unanimité moins 3 abstentions) et un article relatif à la composition du Comité exécutif (à l'unanimité moins 2 voix contre et 5 abstentions). Ces articles seront soumis à l'approbation finale de l'Assemblée générale de l'Association, qui se tiendra **le 4 octobre prochain**.

PROTON 95 - Réactions du personnel

Les membres du Conseil ont rapporté les réactions de leurs collègues à la lecture du PROTON. Il est apparu que tous ne l'avaient pas reçu, et le Comité exécutif vérifiera s'il y a eu des problèmes de distribution.

Le Secrétariat de l'Association en tient des exemplaires supplémentaires à votre disposition, en Français et en Anglais.

Organisation des mini-assises de l'Association sur la Caisse de pensions

Le 25 août prochain, l'Association organise une journée de travail pour examiner en détail l'étude actuarielle de la Caisse de pensions et préparer ses propres commentaires en vue de la réunion du Conseil d'Administration du 6 septembre. L'organisation de cette journée a été discutée. La discussion se poursuivra lors d'une réunion du "Comité exécutif élargi" (où tous les membres du Conseil du personnel intéressés sont conviés), le 18 août prochain. Le Conseil aimerait inviter aux mini-assises l'actuaire-conseil de la Caisse, son Administrateur ainsi que les membres du Conseil d'Administration élus directement par le personnel, et leurs suppléants.

Services industriels au CERN

Nous vous avons déjà signalé les modifications apportées récemment par le Comité des Finances aux règles d'adjudication des contrats de services industriels au CERN^{1,2}. Les contrats de services industriels en cours devraient donc être renouvelés cette année avec ces règles qui favorisent les entreprises des États membres qui ont peu ou pas de contrats. De nombreuses difficultés apparaissent avec l'application de ces règles, en particulier avec des entreprises éloignées ne connaissant pas ou connaissent mal les conditions d'emploi et de vie dans la région genevoise. La Direction du CERN prend conscience que ces nouvelles règles risquent d'entraîner le départ de membres du

personnel d'entreprises qui sont essentiels au fonctionnement du Laboratoire, portant ainsi atteinte à la bonne continuité des services. Elle étudie donc des propositions à faire aux États membres afin de remédier à ces difficultés.

Le Conseil du personnel a noté avec intérêt ces propositions qui démontrent que la Direction se préoccupe au moins de la stabilité du personnel des entreprises. Il espère qu'elle se préoccupera tout aussi bien de la stabilité de son propre personnel, ce que le recrutement systématique actuel de personnel sur des "postes en rotation" semble contredire. Il a discuté favorablement la proposition du Comité exécutif de demander la création d'une Commission multipartite qui comprendrait des représentants du CERN, des États hôtes, des employeurs et des personnels d'entreprises. Cette Commission aurait pour tâche la révision l'accord de 1965 entre le CERN, la Suisse et la France³ et l'établissement d'une convention collective de site que devrait respecter toute entreprise contractant avec le CERN.

Notant l'intérêt que porte la Direction à ce qu'une partie au moins du personnel d'entreprises continue à travailler pour l'Organisation malgré des changements éventuels d'employeurs, le Conseil du personnel considère que ce but serait atteint plus facilement en intégrant ce personnel dans le personnel du CERN, sous des formes à définir, position qu'il avait déjà adoptée en novembre de l'année dernière à la suite de ses mini-assises d'automne².

La réunion s'est terminée vers 18 h.

* * * * *

¹ voir les Bulletins hebdomadaires n° 44/94 du 31 octobre 1994, "Journée de travail de l'Association du personnel sur la politique du CERN de services industriels et ses conséquences sur la situation des entreprises travaillant sur le site du CERN et de leur personnel, le 18 octobre 1994", et n° 49/94 du 5 décembre 1994, "Compte-rendu des mini-assises de l'Association du personnel du 18 octobre 1994: Politique du CERN en matière de services industriels (suite)".

² voir le Bulletin hebdomadaire n° 47/94 du 21 novembre 1994, "Conseil du personnel, réunion ordinaire, le 9 novembre 1994 - Suivi des mini-assises de l'Association".

³ accord selon lequel les conditions d'emploi du personnel d'entreprises doivent être les conditions suisses lorsqu'il travaille sur la partie suisse du CERN, et les conditions françaises lorsqu'il travaille sur la partie française.

**Aux Membres de
l'Association du personnel CERN**

LOCATION DE VOITURES HERTZ

Offre spéciale aux membres de la FICSA

L'Association du personnel du CERN est dotée d'un statut consultatif avec la Fédération des Associations de Fonctionnaires Internationaux (FICSA). Cela nous donne la possibilité de bénéficier du rabais spécial pour la location de voitures, proposé par la Maison HERTZ.

Les membres de l'Association du personnel intéressés par cette offre peuvent s'adresser au Secrétariat de l'Association, tél. 2819, pour des informations complémentaires.

* * *

**To Members of the
CERN Staff Association**

HERTZ CAR RENTAL

Special offer to FICSA members

The CERN Staff Association has consultative status with the Federation of International Civil Servants', FICSA. As a result members of the CERN Staff Association can benefit from a special discount rate offered by Hertz car hire service to FICSA.

Members of the Staff Association who are interested should contact the Secretariat of the Staff Association, tel. 2819, for details of these rates and how to benefit from them.

* * *